

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 24 mars 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 28 mars 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les conseillers : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Ludovic STIEBER, Pascal STUTZMANN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Richard RUSCH

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/26

Objet : Signatures de promesses de vente

Considérant que les opérations de viabilisation des terrains que la commune possède dans la zone Hinter den Gaerten ont commencé et qu'il y a des personnes physiques et morales intéressées par les terrains, il y a lieu de signer des promesses de vente avec les personnes physiques et avec un constructeur, personne morale ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à neuf voix pour, Madame Caroline WANNINGER étant sortie au moment du vote :

DECIDE de signer une promesse avec Monsieur Jauffrey WANNINGER et Madame Caroline CAGNON épouse WANNINGER domiciliés au 3 rue Principale à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) concernant le lot 9 de l'annexe à la présente délibération d'une superficie de 5,93 ares (cinq ares et quatre-vingt-treize centiares) pour un montant HT de 106 245,83 € et 127 495 € TTC ; un acompte de 31 873, 75 € HT (38 248,5 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présent ;

DECIDE de signer une promesse de vente avec Monsieur Julien GARCIA et Madame Alice HETZEL domiciliés au 4, rue du Calvaire à Kuttolsheim (Bas-Rhin) concernant le lot 10 de l'annexe à la présente délibération d'une superficie de 6,28 ares (six ares et vingt-huit centiares) pour un montant HT de 104 666,67 € et 125 600 € TTC; un acompte de 31 400 € HT (37 680 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la

trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE de signer une promesse de vente avec Monsieur Marcel HUGEL et Madame Christelle MARTENOT épouse HUGEL domiciliés au 3, impasse des Moissonneurs à Traenheim (Bas-Rhin) concernant le lot 18 de l'annexe à la présente délibération d'une superficie de 4,09 ares (quatre ares et neuf centiares) pour un montant HT 38 173,33 € et 45 808 € TTC; un acompte de 11 452,5 € HT (13 743 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à :

DECIDE de signer une promesse de vente valable jusqu'au 12 septembre 2014 avec Gestion et Organisation Foncière (ou avec toute personne physique ou morale qui s'y substituera), domiciliée à Cité de l'habitat Route de Thann à Lutterbach (Haut-Rhin) concernant les lots suivants :

- 2 d'une superficie de 4,79 ares (quatre ares soixante dix neuf centiares) pour un montant HT de 77 837,50 € et 93 405 € TTC ;
- 3 d'une superficie de 3,55 ares (trois ares cinquante cinq centiares) pour un montant HT de 54 729,17 € et 65 675 € TTC ;
- 4 d'une superficie de 2,81 ares (deux ares et quatre vingt un centiares) pour un montant HT de 43 320,83 € et 51 985 € TTC ;
- 5 d'une superficie de 2,87 ares (deux ares et quatre vingt sept centiares) pour un montant HT de 44 245,83 € et 53 095 € TTC ;
- 6 d'une superficie de 3,81 ares (trois ares et quatre vingt un centiares) pour un montant HT de 58 737,50 € et 70 485 € TTC ;
- 16 d'une superficie de 4,52 ares (quatre ares cinquante deux centiares) pour un montant HT de 73 583,33 € et 88 300 € TTC ;
- 17 d'une superficie de 4,52 ares (quatre ares cinquante deux centiares) pour un montant HT de 73 583,33 € et 88 300 € TTC ;

AUTORISE le maire à signer cette promesse de vente.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 mars 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 31 mars 2014.

Le Maire
Alain NORTH